

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘
Avocate / Lawyer

Le 11 janvier 2022

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-4122-2020, phase 5

Gazifère inc. - Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022

Chère Consoeur,

Tel que requis dans votre correspondance datée du 14 décembre 2021, le GRAME dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience à venir dans le dossier en objet.

La durée du contre-interrogatoire des témoins de Gazifère est estimée à trente (30) minutes, soit :

- vingt (20) minutes pour l'audition à huis clos (sous réserve de la consultation de la pièce confidentielle GI-68, doc. 2.2) et ;
- dix (10) minutes pour l'audition publique.

Le GRAME ne prévoit pas, à ce stade, interroger les autres participants mais souhaite réserver ses droits à cet égard.

La preuve du GRAME sera présentée par Mme Nicole Moreau, analyste externe, pour une durée estimée à vingt-cinq (25) minutes, soit :

- dix (10) minutes pour la preuve publique (Rapport du GRAME I, C-GRAME-0053) et ;
- quinze (15) minutes pour la preuve confidentielle à huis clos (Rapport du GRAME II, C-GRAME-0055 et C-GRAME-0056).

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘

Avocate / Lawyer

Le temps prévu pour la présentation de l'argumentation finale est de vingt (20) minutes. Selon les directives de la Régie à cet égard, la portion de l'argumentation portant sur la preuve confidentielle pourra être déposée par écrit, ce qui ferait en sorte de réduire le temps requis pour l'argumentation orale qui serait de l'ordre de dix (10) minutes.

Enfin, le GRAME n'entend pas soulever de moyen préliminaire et ne requiert pas de besoins particuliers concernant la salle virtuelle.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Adina Georgescu, par courriel (pour Gazifère inc.)